

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 mars 2007 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Fillion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale adjointe et Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-03-37 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

7.1 Approbation d'installation d'un appareil de télécommunication par Bell Canada à l'intersection des boulevards Don-Quichotte et St-Joseph.

ADOPTÉE

2007-03-38 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2007

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 février 2007, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2007, tel que présenté.

ADOPTÉE

2007-03-39 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2007 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2007, au montant de **195,192.39 \$**.

ADOPTÉE

2007-03-40 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2007 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2007, au montant de **454,199.94 \$**.

ADOPTÉE

2007-03-41 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à l'école secondaire du Chêne-Bleu, la somme de **200 \$** à titre d'aide financière; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

2007-03-42 **TRANSFERT AU SURPLUS AFFECTÉ**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de transférer au surplus affecté les montants suivants :

Activités jeunesses (provenant des profits du tournoi de golf du maire)	27,132 \$
Esquisse bibliothèque (provenant du surplus libre)	7,800 \$
Réserve organisme (provenant des profits de la fête communautaire)	3,900 \$

ADOPTÉE

2007-03-43 **APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 837,500 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS 395 ET 396)**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 837,500 \$ par billets en vertu des règlements numéros 395 et 396 au prix de 98.59100 échéant en série 5 ans comme suit :

45,600 \$	4.00 %	19 mars 2008
47,800 \$	4.00 %	19 mars 2009
50,100 \$	4.00 %	19 mars 2010
52,400 \$	4.00 %	19 mars 2011
641,600 \$	4.150 \$	19 mars 2012

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

2007-03-44 CONCORDANCE – EMPRUNT DE 837,500 PAR BILLETS (RÈGLEMENTS 395 ET 396)

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot se propose d'emprunter par billets un montant total de 837,500 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
395	792,400
396	45,100

Attendu qu'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la trésorière;

Que les billets seront datés du 19 mars 2007;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 45,600 \$
2. 47,800 \$
3. 50,100 \$
4. 52,400 \$
5. 54,900 \$
5. 586,700 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 19 mars 2007, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 395, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2007-03-45 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-1 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 » : ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement de zonage no 437 aux fins de changer certaines normes d'affichage dans la zone C-404, ainsi que certaines normes dans la zone H-140;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 10 octobre 2006;

2007-03-45 ... suite

Considérant que selon le rapport d'analyse de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le premier projet de règlement no 437-1 n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé en ce que l'article 4 limite la superficie des enseignes à 16 m², alors que le schéma d'aménagement révisé limite la superficie des enseignes à 15 m².

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter, avec changement, le second projet de règlement no 437-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage no 437 aux fins de changer certaines normes d'affichage dans la zone C-404, ainsi que certaines normes dans la zone H-140 ».

ADOPTÉE

2007-03-46 RÈGLEMENT NO 450 : RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASPHALTAGE SUR LES RUES ALFRED-LALIBERTÉ ET OCTAVE-CRÉMAZIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 875,000 \$

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 13 février 2007;

Après lecture du règlement par le greffier.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'adopter le Règlement no 450 intitulé « Règlement prévoyant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout et d'asphaltage sur les rues **Alfred-Laliberté** et **Octave-Crémazie** et décrétant un emprunt de **875,000 \$** à ces fins. ».

ADOPTÉE

2007-03-47 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-01 (2, RUE HUBERT-LEDUC)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-01;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-01, concernant l'immeuble situé au 2, rue Hubert-Leduc (lot : 2 661 953), à l'effet de permettre l'aménagement d'une allée d'accès au stationnement avec une marge avant de 0,8 mètre au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2007-03-48 **ÉTUDE DU PIIA POUR L’AFFICHAGE DE LA BANQUE TD, BOULEVARD DON-QUICHOTTE**

Considérant que le dossier a été bien étudié par les membres du comité consultatif d’urbanisme;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères demandés dans le règlement sur les PIIA;

Considérant que l’affichage devra respecter toutes les normes des règlements de zonage et d’affichage en vigueur.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d’accepter le plan d’implantation et d’intégration architecturale de la Banque TD (boulevard Don-Quichotte) concernant l’affichage présenté sur les plans préparés par International Néon.

ADOPTÉE

2007-03-49 **CONTRAT DE SERVICE POUR L’INSTALLATION D’UNE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE PERMANENTE POUR POMPE D’URGENCE DANS LA GRANDE ANSE**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d’accorder un contrat de service à **Denis Bourbonnais et Fils inc.** pour la fourniture et l’installation d’une alimentation électrique permanente de 600 volts pour une pompe d’urgence dans le réseau d’égouts sur le boulevard Perrot, dans la Grande Anse, au montant de **8,550 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2007-03-50 **CONTRAT DE SERVICE AVEC AQUA-DATA INC. POUR L’INSPECTION ET L’ANALYSE DES BORNES D’INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par, le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d’accorder à **Aqua-Data inc.** le contrat d’inspection et d’analyse des bornes d’incendie (480 bornes) pour l’année 2007, au coût de **9,600 \$**, plus taxes (20 \$ l’unité) : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-413-00-513.

ADOPTÉE

2007-03-51 **CONTRAT DE BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE POUR LA SAISON ESTIVALE 2007 (APPEL D’OFFRES GT-2007-03) ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour le contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée pour la saison estivale 2007;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d’ouverture des soumissions;

2007-03-51 ... suite

Considérant qu'il y a eu égalité entre les soumissions et que Balai Le Permanent inc. a remporté le tirage au sort.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'accorder le contrat de balayage et nettoyage de la chaussée pour la saison estivale 2007 à **Balais Le Permanent inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **13,300 \$**, plus taxes, suivant le document d'appel d'offres GT-2007-03; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-03-521. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2007-03-52 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY ET DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour l'année 2007.

Que madame Guylaine Lauzon, coordonnatrice de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2007-03-53 **IMPLANTATION D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

Considérant la conclusion d'une entente intermunicipale en sécurité incendie entre les villes de L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant la recommandation du comité incendie intermunicipal des villes de L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant la rencontre avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie qui s'est tenue en présence des élus des villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Considérant que la majorité des opérations du service des Premiers Répondants seront sur une base de bénévolat;

Considérant le protocole d'entente fournis par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

Considérant que lors d'une séance tenue le 13 février 2007, le conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot a adopté la résolution no 07-02-041, acceptant l'implantation d'un service de Premiers Répondants, conditionnellement à l'acceptation par Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et/ou Terrasse-Vaudreuil.

2007-03-53 ... suite

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte l'implantation d'un service des Premiers Répondants conformément aux termes et conditions énoncés au projet de protocole d'entente fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que cette acceptation est conditionnelle à la validation, par le conseil municipal, des coûts inhérents de ce service.

ADOPTÉE

2007-03-54 TRANSPORT SOLEIL : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2007

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2007 de **Transport Soleil inc.** et d'autoriser le paiement de la quote-part 2007 de la Ville, au montant de **14,013 \$** : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-370-00-951. La Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot reconnaît la Ville de Vaudreuil-Dorion à titre de ville mandataire.

ADOPTÉE

2007-03-55 CPTAQ : PRÉCISION TRANSMISSION INC. – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 2 068 913, 3 776 575 ET 3 877 187

Considérant que Précision Transmission inc. a présenté, le 27 février 2007, une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots numéros 2 068 913, 3 776 575 et 3 877 187, à savoir la réparation de machinerie agricole;

Considérant que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que le conseil municipal appui la demande d'autorisation présentée par **Précision Transmission inc.** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots numéros **2 068 913, 3 776 575 et 3 877 187**, à savoir la réparation de machinerie agricole.

ADOPTÉE

2007-03-56 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LES RUES ALFRED-LALIBERTÉ ET OCTAVE-CRÉMAZIE (APPEL D'OFFRES GT-2007-02) – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de service professionnel d'ingénierie pour les travaux de prolongement des services municipaux sur les rues Alfred-Laliberté et Octave-Crémazie (appel d'offres GT-2007-02);

Considérant que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération et d'évaluation, par un comité composé de madame Line St-Onge et de messieurs Jacques Robichaud et Luc Tessier;

2007-03-56 ... suite

Considérant que Génivar Groupe-Conseil inc. a obtenu le meilleur pointage.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'accorder le contrat de service professionnel pour les travaux de prolongement des services municipaux sur les rues Alfred-Laliberté et Octave-Crémazie à **Génivar Groupe-Conseil inc.**, au coût de **71,500 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT-2007-02; le tout puisé à même le règlement d'emprunt no 450.

La présente résolution est conditionnelle à toutes les approbations légales requises du règlement d'emprunt numéro 450.

ADOPTÉE

2007-03-57

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA FRAYÈRE À BROCHETS

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour être autorisé à effectuer des travaux de nettoyage et de mise en valeur du cours d'eau connu comme étant la frayère à brochets.

De mandater madame Line St-Onge, directrice à la Gestion du territoire, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville, la demande d'autorisation.

ADOPTÉE

2007-03-58

CONTRAT DE SERVICE AVEC SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC. – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PESTICIDES SAISON ESTIVALE 2007

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'accorder à **Solutions Alternatives Environnement** inc. un contrat de services pour l'application de la réglementation sur les pesticides pour la saison estivale 2007, jusqu'à concurrence d'un montant de **8,500 \$**, plus taxes, suivant l'offre de services du 22 février 2007; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-470-00-410.

ADOPTÉE

2007-03-59

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE COTEAU-DU-LAC POUR ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'EXCLUSION POUR LE LOT 3 506 101 PAR LA CPTAQ

CONSIDÉRANT la fermeture récente de la cie Gildan à Salaberry-de-Valleyfield ayant pour effet notamment de couper 200 emplois;

CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture de la Cie Goodyear à Salaberry-de-Valleyfield ayant pour effet notamment de couper environ 800 emplois;

2007-03-59 ... suite

CONSIDÉRANT l'impact économique à prévoir dans la région touchée et dans les régions contiguës particulièrement dans la MRC Beauharnois-Salaberry et la MRC Le Haut Saint-Laurent où il y a également eu de nombreuses fermetures d'usines;

CONSIDÉRANT la nécessité d'unir nos forces pour aider et planifier la relance économique;

CONSIDÉRANT la période de construction de la première phase du plus grand Centre de distribution de Canadian Tire au Canada s'effectue au cours de 2006 et 2007, créant plus de 300 emplois par l'entrepreneur général et ses sous-traitants;

CONSIDÉRANT que dès le début des opérations en 2008, le Centre de distribution créera 600 emplois à temps plein et 300 emplois surnuméraires afin d'assurer les opérations à l'intérieur du Centre;

CONSIDÉRANT que ce projet créera 125 emplois à temps plein à l'extérieur du Centre de distribution comme chauffeurs de camion, manutention des remorques, entretien mécanique des remarques, personnel de sécurité extérieur, etc.;

CONSIDÉRANT que ce Centre aura des retombées économiques récurrentes de plus de 100 000 \$ par semaine par les achats locaux et régionaux reliés aux emplois créés, en plus de l'impact indirect sur l'économie par l'arrivée de nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT que l'implantation du Centre de distribution de Canadian Tire a nécessité la mise en place d'un réseau privé de fibre optique maintenant disponible pour l'ensemble des entreprises du parc industriel;

CONSIDÉRANT que la Cie Alta est propriétaire des terrains situés dans le Parc industriel depuis 1987;

CONSIDÉRANT que les terrains du Parc industriel étaient destinés au développement industriel par la cie Dupont depuis leurs acquisitions au début des années 70;

CONSIDÉRANT que les terrains du Parc industriel ont une vocation pour logistique intermodale à valeur ajoutée ce qui fait partie des priorités régionales du CLD Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la cie Canadian Tire désire prolonger le Centre de distribution par la construction d'une deuxième phase d'une superficie de 1,5 million de pieds carrés sur un terrain de 8,0 millions de pieds carrés dans le Parc industriel de Coteau-du-Lac, cette construction deviendra la plaque tournante en logistique pour la compagnie et desservira le Québec, les Maritimes, l'Ontario et l'Ouest canadien jusqu'en Alberta;

CONSIDÉRANT que cette deuxième phase créera des emplois directs additionnels soit 600 à temps plein et 300 surnuméraires pour les opérations à l'intérieur du Centre de distribution et 100 à temps plein à l'extérieur du Centre;

CONSIDÉRANT cette phase créera plus de 300 emplois indirects par l'entrepreneur général et ses sous-traitants durant la période de construction soit au cours de l'automne 2008 jusqu'au printemps 2009;

CONSIDÉRANT qu'une partie du terrain nécessaire pour la construction de la deuxième phase est située en zone agricole, une demande d'exclusion a été faite auprès de la CPTAQ;

2007-03-59 ... suite

CONSIDÉRANT la résolution n° 7421-02-2007 de la municipalité de Coteau-du-Lac;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que le conseil de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot appuie la municipalité de Coteau-du-Lac dans ses démarches afin que la CPTAQ accepte la demande d'exclusion pour le lot 3 506 101;

QUE la CPTAQ prenne en considération la situation économique difficile de la région et les opportunités qui s'offrent aux résidents de la région de Vaudreuil-Soulanges;

QUE la CPTAQ reconnaisse l'importance du Parc industriel ALTA, sa vocation ainsi que son potentiel de développement.

ADOPTÉE

2007-03-60 CONTRAT DE RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE P-8 (APPEL D'OFFRES GT-2007-01) ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres publiques pour le contrat de réfection du poste de pompage P-8 (appel d'offres GT-2007-01);

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'accorder le contrat de réfection du poste de pompage P-8 à **Filtrum inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **881,973 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT-2007-01; le tout puisé à même le règlement d'emprunt no 448. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2007-03-61 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT : TRAVAUX DE RÉFECTION DU DRAINAGE DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE – ATTESTATION DE NON-OBJECTION AU MDDEP

Considérant le projet de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot d'effectuer des travaux d'agrandissement de la réserve d'eau, de mise aux normes de l'usine et du réservoir Shamrock et de modifications au poste de surpression Rouleau;

Considérant les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée par la Régie de l'eau de l'Île-Perrot, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour l'exécution de travaux d'agrandissement de la réserve d'eau, de mise aux normes de l'usine et du réservoir Shamrock et de modifications au poste de surpression Rouleau.

ADOPTÉE

2007-03-62 CONTRAT DE SERVICE : GÉNIVAR GROUPE-CONSEIL : RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE PLUVIAL

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de retenir les services de **Génivar Groupe-Conseil inc.** pour la révision du plan directeur de drainage pluvial de la Baie Madore, au coût de **10 950 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2007-03-63 CONTRAT DE SERVICE : GÉNIVAR GROUPE-CONSEIL : ÉTUDE D'UN BASSIN DE RÉTENTION AU PARC DES ÉPERVIERS

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de retenir les services de Génivar Groupe-Conseil inc. pour la réalisation d'une étude d'un bassin de rétention au parc des Éperviers (concept d'aménagement préliminaire et estimation des coûts), au montant de **8 500 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2007-03-64 APPROBATION D'INSTALLATION D'UN APPAREIL DE TÉLÉCOMMUNICATION PAR BELL CANADA À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS DON-QUICHOTTE ET ST-JOSEPH

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la demande de Bell Canada pour l'installation d'un appareil de télécommunication (1 ONU sur côté gauche de la QCCE existante) à l'intersection des boul. Don-Quichotte et St-Joseph, selon les plans numéros 704-705 (projet F55207, no SD 345-1) : la directrice de la Gestion du territoire, madame Line St-Onge, est autorisée à signer la demande d'approbation.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES

- **Rapport de la Gestion du territoire.**
- **Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement de zonage no 437 :**

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du Règlement de zonage no 437. Le nombre de demandes requises pour forcer la tenue d'un référendum était de 500 et le nombre de demandes faites est de 30. Le Règlement no 437 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- **Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement de lotissement no 438 :**

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du Règlement de lotissement no 438. Le nombre de demandes requises pour forcer la tenue d'un référendum était de 500 et le nombre de demandes faites est de 36. Le Règlement no 438 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt des rapports ... suite

- **Bibliothèque Marie-Uguay** – Bilan des activités culturelles 2006.
- **Rapport des Services communautaires.**
- **Rapport du maire.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dépôt par Mme Nicole Lefebvre, d'une copie d'un compte de taxes des villes de St-Eustache et Boisbriand.
- Dépôt par Mme Dupont d'une copie d'un certificat d'immatriculation.
- Dépôt par M. Dufour d'une pétition demandant la révision du budget 2007.

2007-03-65

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de lever la séance à **21h09**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

